Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_146-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_146

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Gestion des assemblées

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	61

Objet de la délibération:
Avis sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Var

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL, Grégory LOEW pouvoir à Christine NICCOLETTI, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, André MENET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_146-DE

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un « Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASP).

L'accessibilité, ainsi comprise comme « facilité d'usage », est une démarche qui s'inscrit dans la continuité des trois Comités interministériels aux ruralités que le Gouvernement a réunis en 2015.

L'objet du SDAASP du Var est d'appréhender de façon large et inclusive les services au public présents sur le territoire varois. Il n'a pas vocation à planifier le développement de l'offre sur les territoires, dans la mesure où cet axe d'intervention relève des initiatives locales mais se veut être un outil d'amélioration de la qualité des services au public présents sur le territoire varois.

Ainsi depuis 2016, une démarche partenariale a été engagée, pilotée par l'État et le Conseil départemental, en associant la Région, les Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les opérateurs de services et les autres partenaires concernés. L'équipe projet est venue rencontrer l'ensemble des territoires du département afin d'élaborer des orientations stratégiques s'articulant autour de 6 axes :

- Favoriser l'accès aux droits,
- Accompagner le développement des Maisons de Services au Public (MSAP),
- En lien avec le Projet Régional de Santé de l'ARS, favoriser l'accès à la santé des varois sur l'ensemble du territoire,
- Développer de nouveaux usages et lever les freins en matière de mobilité,
- Favoriser un égal accès aux services de l'emploi,
- Intervenir en faveur de l'attractivité du territoire.

Ces axes s'inscrivent véritablement dans les enjeux de notre territoire, la Communauté d'Agglomération menant d'ores et déjà plusieurs actions dans le cadre de ses compétences.

Le projet de schéma est transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI. Après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, il sera soumis pour avis au Conseil Régional et à la Conférence territoriale de l'action publique puis pour approbation au Conseil départemental du Var.

À l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera définitivement le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Les différents organismes associés lors de l'élaboration du schéma participeront à sa mise en œuvre, en tant que partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions.

Les actions du SDAASP se veulent globales. Néanmoins, le schéma cible des territoires prioritaires dans la mise en place de certaines actions.

Concernant l'aire dracénoise, le territoire fait partie des territoires prioritaires dans le confortement de l'offre de proximité, la coordination et la continuité de l'offre de soins (fiche action n°7).

La Dracénie est également ciblée comme territoire prioritaire dans le besoin de création de conditions favorables aux dynamiques territoriales de l'emploi (fiche action n°11), tout comme dans le confortement dans la présence des services marchands de proximité dans les territoires ruraux et centres-bourgs (fiche action n°12).

En résumé, les enjeux principaux du schéma sur le territoire de la Dracénie sont les suivants :

- un développement du numérique pour les particuliers et les entreprises,
- l'amélioration de la mobilité,
- l'accès aux soins.

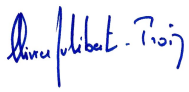
Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_148-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la Commission mixte « Administration générale et communication » - « Modernisation de l'action publique et relations citoyennes » réunie le 6 septembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Var, assorti des réserves suivantes :
 - accentuer davantage l'axe de la formation qui doit être mis en exergue dans la plupart des fiches actions du schéma sur l'ensemble du territoire varois,
 - demander la mise en place d'une conférence ad hoc à ce schéma, regroupant les grands décideurs varois, de façon à déterminer pour le futur quel pourrait être l'aménagement du département du Var au vu des réformes institutionnelles en cours et à venir.
- autoriser toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.